

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LA DENGUE



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Depuis fin 2017, plusieurs vagues d'épidémie de dengue ont été observées SUR l'île de la Réunion. Le virus de la dengue se transmet à l'homme par des piqûres de moustiques. A la Réunion, le moustique tigre *Aedes albopictus*, en est le principal vecteur.

Certaines formes de cette maladie peuvent être graves. Il est donc important de s'en protéger. La mobilisation de tous est aujourd'hui nécessaire pour limiter la propagation de cette maladie.

Afin de lutter contre les moustiques vecteurs de la dengue et ainsi préserver la santé du personnel et de nos visiteurs, notre établissement s'engage à :

- S'assurer de l'absence sur nos sites de récipients en eau ou pouvant potentiellement en contenir,
 - Eliminer définitivement les gîtes larvaires identifiés lors du contrôle sur nos sites et leurs abords, en jetant, couvrant ou mettant à l'abri des intempéries tous les objets pouvant se transformer en lieux de ponte,
 - Faciliter les interventions des équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI,
 - Proposer aux personnels exposés des moyens de se protéger des piqûres de moustique,
 - Rappeler régulièrement aux personnels, les bons messages de prévention et les bons gestes à réaliser,
 - Communiquer auprès du public fréquentant notre établissement afin de l'encourager à adopter durablement les bons comportements,
 - Relayer les campagnes de communication menées contre la dengue,
 - Signer la charte et informer le personnel ainsi que les sous-traitants cet engagement,
 - Afficher cet engagement en collant le sticker dans un endroit visible et passant,
- J'autorise l'ARS Océan Indien à signaler notre engagement sur son site internet et sa page Facebook Ensemble contre les moustiques.

DATE :

ÉTABLISSEMENT :

NOM DU RESPONSABLE :

TAMPON ET SIGNATURE :